

Certificat



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Sophie de Tailly est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-2 Bilan de compétences

situé à :

16, rue de Paris
91570 Bièvres

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme Sophie de Tailly (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910870691 , SIREN 791363229) et atteste de sa conformité aux:

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 31/03/2026 au 12/12/2027

Date originale du cycle de certification en cours : 13/12/2024

Certificat n° F3717-1-R1 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 31/03/2026

Président de PRONÉO CERTIFICATION

Yves PARIOT



Accréditation N°S-0615
Portée disponible sur le
site www.cofrac.fr